

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73030

Objet

Indemnités forfaitaires
pour travaux
supplémentaires

DATE DE CONVOCATION

18 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

18 Janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 21

Nombre de votants 23

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent **soixante treize**
le **vingt six janvier** à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M **onsieur de LIPKOWSKI**

Etaient présents : MM. **de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, Melle FOUCHE,**
MM. STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE,
DOIREAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, Mme FAVIERE, MM. TAP,
BARRIERE, DOMEQ, DELAIR .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. **M. BUCHET par M. TETARD**
M. NAULIN par Melle FOUCHE

Absents : MM. **M. BROTRÉAU, M. PAPEAU, Mme BIDEAU**

M MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'arrêté ministériel du 14 décembre 1972, paru au
J.O. du 12 Janvier 1973 .

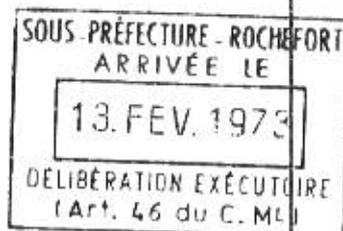
DECIDE :

- d'accorder au personnel communal les avantages de l'arrêté
du 14 décembre 1972 fixant le régime des indemnités
forfaitaires annuelles pour travaux supplémentaires :

Les catégories intéressées sont :

- Secrétaire Général	: 2 560 F
- Secrétaire Général Adjoint	: 1 749 -
- Directeur Administratif	: 1 676 -
- Chef de Bureau	: 1 452 -
- Rédacteur Principal	: 1 026 -

Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint
ne bénéficieront pas de cette indemnité forfaitaire, le
Conseil Municipal par délibération du 13 Janvier 1972 ayant
attribué à ces personnels le bénéfice d'un logement et de
ses avantages accessoires .



./..

Ces mesures prendront effet le 1er janvier 1972 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre



Pour le Maire
Le Premier Adjoint,


Guy TETARD